

SCIENCE NORD
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS
« ATELIER ÉLECTRONIQUE DU 35^E ANNIVERSAIRE »

Le concours « Atelier électronique du 35^e anniversaire » commence à 9 h, le jeudi 31 octobre et prend fin à 23 h 59, le jeudi 30 janvier 2020. Toutes les heures sont exprimées en heure avancée de l'Est (HAE).

ADMISSIBILITÉ

Aucun achat n'est nécessaire. Tous les résidents de l'Ontario qui possèdent une pièce d'identité à photo valide indiquant leur statut de résidence sont admissibles. Pour être admissibles, les participants doivent avoir au moins 18 ans à la date du Tirage, le lundi 10 février 2020. Les employés de Science Nord et les membres de leur famille immédiate (conjoint[e], fratrie, parents et enfants et leur conjoint[e]) ne sont pas admissibles.

PARTICIPATION

Soumettez une vidéo (de 1 à 2 minutes) ou une histoire (entre 500 et 1 000 mots) expliquant l'impact que Science Nord a eu sur vous, et vos cours, durant ces 35 dernières années. Les vidéos/histoires doivent être envoyées par courriel à eworkshops@sciencenorth.ca

CHANCES DE GAGNER

Tous les bulletins de participation ont des chances égales de gagner.

SÉLECTION DU BULLETIN DE PARTICIPATION GAGNANT

Le lundi 10 février 2020, Science Nord sélectionnera 35 gagnants par tirage au sort.

AVIS AUX GAGNANTS

Les gagnants seront avisés par courriel ou par téléphone le mardi 11 février 2020. Ces personnes auront jusqu'à 17 h, le 25 février 2020, pour communiquer avec Science Nord et réclamer leur atelier électronique, faute de quoi elles seront déclarées inadmissibles, et un(e) autre participant(e) sera choisi(e) à titre de gagnant(e).

LE PRIX

L'un des 35 ateliers électroniques par personne gagnante. Les gagnants pourront faire un choix parmi les ateliers électroniques suivants : « Dissection de jouets », « Circuits créatifs » ou « Eau analysée? »

UTILISATION DES VIDÉOS ET DES HISTOIRES SOUMISES

En participant au concours, chaque participant confère le droit à Science Nord d'utiliser sa vidéo à des fins promotionnelles.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE PRIX ET OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Les gagnants du Tirage doivent signer un formulaire d'acceptation et de décharge avant que le prix ne leur soit remis. Le formulaire d'acceptation et de décharge sera envoyé par courriel aux gagnants et doit être signé et retourné par courriel à eworkshops@sciencenorth.ca pour recevoir le prix. Le prix doit être accepté tel quel; aucun prix substitut ne pourra être réclamé par les gagnants du Tirage et le prix ne pourra être remis à aucune autre personne. Le prix est assujéti à ses conditions d'utilisation et n'a aucune valeur marchande. Le prix ne peut être échangé contre de l'argent comptant ou un crédit; aucune substitution ne sera permise. Si le prix (ou des éléments constitutants du prix) n'est plus disponible pour une raison quelconque, Science Nord se réserve le droit d'y substituer un prix (ou des

éléments constituant) d'une valeur comparable. Le prix ne peut être combiné avec aucune autre offre, réduction, promotion ou solde.

Les gagnants du Tirage doivent aussi répondre à une question réglementaire d'arithmétique sans l'aide d'appareils de calcul avant que le prix ne leur soit remis. La question réglementaire d'arithmétique sera envoyée par courriel aux gagnants, en même temps que le formulaire d'acceptation et de renonciation.

Les gagnants acceptent que leur photo soit prise à des fins promotionnelles et que leur nom soit annoncé par le truchement des canaux des médias sociaux.

UTILISATION DES VIDÉOS/DES HISTOIRES

En soumettant votre vidéo/histoire, vous comprenez et octroyez le droit à Science Nord d'utiliser votre vidéo/histoire sur le site Web dédié à l'éducation de Science Nord à des fins promotionnelles. Les vidéos avec des enfants **ne** seront utilisées dans **aucune** promotion publique.

VIE PRIVÉE/UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En raison de sa participation au Tirage, chaque personne : (i) confère à Science Nord le droit d'utiliser son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone de jour et son adresse de courriel (« Renseignements personnels ») uniquement aux fins d'administration du Tirage, y compris mais non de façon limitative, la détermination de l'admissibilité du gagnant ou de la gagnante, la communication avec cette personne et la proclamation de son nom à titre de gagnant(e); et (ii) confère à Science Nord le droit d'utiliser ses Renseignements personnels à des fins publicitaires et promotionnelles liées au Tirage, et ce, dans tous les médias actuellement connus ou à venir et sans aucune autre rémunération, sauf si la loi l'interdit. Conformément à sa politique sur le droit à la vie privée, Science Nord ni ne vend ni ne redistribue les renseignements personnels.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Si, pour une raison quelconque, Science Nord estime, à sa seule discrétion, que le Tirage ne peut avoir lieu comme prévu, ou si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne conduite du Tirage est compromise, notamment en raison d'un virus informatique, de bogues, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou d'autres causes indépendantes de sa volonté, Science Nord se réserve le droit d'annuler, de modifier ou d'interrompre le Tirage, ou encore d'y mettre fin, autant de mesures qui s'appliquent aussi à toutes les méthodes de participation.